

en face, faire sur soi le signe de la croix, et dire :

En Français	ou	En Latin :
Mon Père, bénissez-moi, parce que j'ai péché.		<i>Benedic mihi, Pater, quia peccavi.</i>

<i>Je confesse à Dieu, etc. page 5. Jusqu'à ma faute.</i>	<i>Confiteor Deo, etc. page 5. Jusqu'à mea culpa.</i>
---	---

D. Que fait-on ensuite ?

R. On dit combien il y a de temps que l'on a été à confesse, si l'on a reçu l'absolution la dernière fois, et si l'on a accompli la pénitence imposée : puis on commence sa confession, en disant à chaque article : *Je m'accuse de, etc.*

D. L'accusation des péchés étant finie, que faut-il dire ?

R. Il faut dire : " Je m'accuse de plus, de bien d'autres péchés que je ne connais pas et de ceux de toute ma vie : j'en demande à Dieu pardon, et à vous, mon Père, la pénitence et l'absolution."

D. Comment faut-il recevoir les avis du Confesseur ?

R. Il faut les recevoir avec beaucoup de respect et de désir de les mettre en pratique, et se soumettre à la pénitence qu'il impose, puis achever le *Confiteor*, quand il en donne le signal.

En Français.	En Latin.
<i>Par ma faute, etc.</i>	<i>Mea culpa, etc.</i>

D. Si le Confesseur juge à propos d'accorder l'absolution, que faut-il faire ?